

Règlement CBA RACE 2020 Cross Duathlon de Blanquefort

Art 1 : Horaires des courses : Voir programme

Art 2 : Lieu : Forêt de Tanaïs à Blanquefort.

Art 3 : Retrait des dossards : Sur place le jour de la course ou à Foulée Mérignac (date à préciser)

- à partir de **7h30 pour le format S, fermeture des inscriptions à 9H00**
- à partir de **11h00 pour le format XS, fermeture des inscriptions à 12H30**
- à partir de **12h15 pour les courses jeunes, fermeture des inscriptions à 13H30**

Briefing :

- **9H20 pour le format S**
- **12H55 pour le format XS**
- **14H40 pour les formats Jeunes**

Art 4 : Parcours : Parcours balisé et sécurisé, fermé à la circulation motorisée (drafting autorisé) attention le site reste ouvert aux piétons. Vélo ouvreur sur les parties pédestres et vélo, uniquement sur les courses jeunes.

Art 5 : Ravitaillement : sortie parc à vélo et à l'arrivée.

Art 6 : Chronométrage et classements :

Chronométrage : mise à disposition de puce, à positionner à la cheville gauche (temps intermédiaires) uniquement sur le format SPuces avec temps intermédiaires.

Classement : les trois premiers de chaque catégorie.

Art 7 : Sécurité : Assurée par la protection civile de Blanquefort, des commissaires bénévoles. Médecin sur place.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour tous les participants. Les vélos devront être de type VTT, VTC (cyclocross autorisé) parcours sur chemins semi rapides et semi accidentés. Attention les guidons équipés d'embouts style cornes de vache ou pouvant être dangereux pour les autres concurrents seront interdits.

Chacun devra respecter le site et ne rien jeter dans la nature (zone de propreté à la sortie du parc à vélo).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de chute consécutive à un mauvais état de santé, un matériel défectueux, ainsi qu'en cas de perte, de vol ou de détérioration de matériel pendant l'épreuve.

Art 8 : Licences : L'épreuve est ouverte à tous les licenciés FFTRI sous réserve d'une licence en cours de validité.

Les autres licences ne seront pas acceptées sans certificat médical, autorisant la pratique du duathlon ou triathlon en compétition et daté de moins d'un an.

Un Pass compétition devra être souscrit pour les Non licenciés FFTRI.

Art 9 : Droit à l'image : les participants autorisent l'ESB Natation- Triathlon à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient paraître, prises à l'occasion de la manifestation, sur tous les supports et pour une durée illimitée.